



Lettre d'information vaccination mars 2019

**De :** BRIEND GODET Valerie

**Envoyé :** mercredi 20 mars 2019 12:03

**Objet :** Rupture/calendrier vaccinal/grippe/rougeole

Bonjour à toutes et à tous,

En ce premier jour de printemps, me revoilà (enfin) pour mes "brèves" vaccinales...

Je tiens à m'excuser de ce long moment d'absence dû à tout un tas de circonstances qui ne m'ont pas laissé le temps de vous écrire.

Certains ont d'ailleurs cru que je les avais jetés de ma liste : il n'en est rien, rassurez-vous...

L'une des principales raisons est liée à ma boîte mail qui est maintenant insuffisante pour gérer les inscriptions et les envois à toutes les adresses mails. Pour pallier à cela, vous allez recevoir un mail sous 48h (environ) pour vous inscrire sur le site du CHU d'où partira dorénavant ma lettre d'information.

En attendant, voici tout de même quelques nouvelles :

### **Rupture de stock**

Vous trouverez ci-joint mon tableau mis à jour.

Les principaux vaccins posant problème sont :

1°- le vaccin rage qui est indisponible en ville et sous tension à l'hôpital. Nous privilégions donc les traitements post-exposition et les professionnels de santé exposés. Dans certains cas, nous vaccinons en pré-exposition les voyageurs qui vont se retrouver en situation à risque **ET** isolés. Ces patients sont triés sur le volet en consultation au CVI.

Si vous avez des patients qui partent en voyage et qu'ils ne relèvent pas des indications vaccinales restreintes, il est indispensable de leur rappeler :

- qu'ils doivent restés éloignés des animaux (ne pas leur donner à manger ni les caresser) ;
- qu'en cas de plaie par morsure/griffure ou léchage sur peau lésée, ils doivent laver la plaie abondamment avec de l'eau et du savon, désinfecter (produits iodés ou chlorés), laisser à



Lettre d'information vaccination mars 2019

l'air libre (dans la mesure du possible) et consulter dans les plus brefs délais afin de bénéficier d'un traitement post-exposition incluant, selon le type de plaie, des injections de vaccins antirabiques en IM +/- une injection d'immunoglobulines. N'oubliez pas de leur rappeler qu'ils doivent se faire rapatrier si les produits ne sont pas disponibles...

2°- le vaccin hépatite B adulte qui est sous tension. Les pharmacies de ville sont peu approvisionnées mais le sont quand même. Il faut donc un peu de patience. Pour information, il semble que les grossistes soient livrés en début du mois... A noter qu'il n'y a pas de rétrocession hospitalière pour le moment comme ça a été le cas fut un temps.

3°- le vaccin contre la fièvre jaune. Cela vous concerne moins mais sachez que nous ne sommes pas approvisionnés à hauteur de nos besoins... Certains voyageurs doivent donc aller chercher bonheur dans d'autres CVI...

### **Calendrier vaccinal**

Vous trouverez la version complète sur le site du ministère de la santé en cliquant [ICI](#). Bonne nouvelle : il n'y a pas de changement ou quelques petites subtilités à la marge.

Petite annonce notoire tout de même : le BCG ne sera (enfin) plus obligatoire pour les professionnels de santé à partir du 1er avril!

Et pensez bien, si vous initiez une vaccination contre le papillomavirus à débiter (et à finir) le schéma avec du GARDASIL 9 (je n'ai pas d'action chez le laboratoire qui le commercialise mais c'est le seul recommandé dorénavant dans la mesure où il couvre davantage le panel des virus responsables des cancers du col).

### **Grippe**

Vous pouvez suivre l'épidémie avec le bulletin de Santé Publique France en cliquant [ICI](#).

En résumé, au dernières nouvelles, la diminution de l'activité grippale se poursuit en métropole, les Pays de la Loire sont toujours en épidémie et on comptabilise environ 7 200 décès en France, attribuables à la grippe depuis le début de la surveillance et jusqu'en semaine 08.

### **Rougeole**

Autre nouveauté récente (un peu réchauffée mais tout de même utile) : la circulaire sur la prise en charge autour d'un cas de rougeole a été mise à jour en septembre dernier (cliquer [ICI](#)).



## Lettre d'information vaccination mars 2019

D'autant qu'on assiste à une nouvelle petite remontée des cas (pas autant que l'année dernière à la même date mais il y a déjà un décès par encéphalite depuis le début de l'année).

En résumé (je vous le fais court), il faut :

- **déclarer à l'ARS** tous les cas suspects (cf. le formulaire en cliquant [ICI](#) à transmettre à votre ARS). Pour information, les cas des Pays de la Loire peuvent être transmis à l'ARS Pays de la Loire :

\* par mail [ars44-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars44-alerte@ars.sante.fr)

\* par fax au 02.34.00.02.89.

- **vacciner les cas contact dans les 72 heures** qui suivent le premier contact potentiellement infectant pour éviter la survenue de la maladie (indication chez les patients immunocompétents à partir de l'âge de 6 mois et hors grossesse). A noter que la vaccination demeure recommandée même si le délai de 72h est dépassé et entre 6 et 8 mois, le vaccin est soumis à une RTU (recommandation temporaire d'utilisation) dans la mesure où l'AMM ne commence qu'à 9 mois.

\* les personnes nées à partir de 1980 qui n'ont pas reçu deux doses au total doivent être mises à jour (au moins 1 mois entre les deux doses si besoin)

NB : les personnes vaccinées à 2 doses de vaccin trivalent et ayant reçu la 1<sup>o</sup> dose avant l'âge de 12 mois doivent recevoir une 3<sup>o</sup> dose de vaccin trivalent.

\* pour les personnes nées avant 1980, qui affirment ne pas avoir été antérieurement vaccinées et ne pas avoir développé la rougeole dans le passé, une dose de ROR doit être proposée (en cas de cas groupés, elles doivent compléter ou initier leur vaccination jusqu'à obtenir au moins deux doses de vaccin trivalent).

- pour les **personnes à risque de rougeole grave qui ne peuvent pas recevoir la vaccination** (sujets immunodéprimés, les femmes enceintes, les nourrissons de moins de 6 mois de mère non immune et les nourrissons de 6 à 11 mois révolus n'ayant pu être vaccinés dans le délai de 72 heures), on a 6 j (suivant le premier contact potentiellement infectant) pour l'administration d'**immunoglobulines** à faire en milieu hospitalier (en lien avec l'infectiologie ou la pédiatrie).

Vous pouvez aussi suivre l'épidémie sur le site de Santé Publique France en cliquant [ICI](#).



Lettre d'information vaccination mars 2019

Voilà pour cette petite reprise...

Comme je le disais en début de mail, vous allez recevoir sous 48h un mail avec les nouvelles modalités d'inscription (à faire absolument si vous voulez continuer à recevoir de mes nouvelles...)

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin de journée

Amicalement

Valérie

---

**Dr Valérie Briend-Godet**

*CHU de Nantes*

*Centre du voyageur international*

*Centre de vaccinations polyvalentes*

*Centre antirabique*

Tél. : 02.40.08.70.88

Port. : 06.18.58.59.39